



JSI Research & Training Institute, Inc.

MANIFESTATION D'INTERET

Appel à Manifestation d'intérêt pour la mise en place d'une base de données des fournisseurs et prestataires pour les bureaux JSI/Momentum Integrated Health Resilience de Bamako, Gao et Tombouctou

RFQ NO: MIHR-FY21-MALI-MI 001

PARTIE A: PAGE DE COUVERTURE

ÉMIS À: Parties intéressées

Date d'émission: 01/10/2021

Date de clôture pour les questions : 09/10/2021

Date d'échéance: 14h00 le 15/10/2021

OBJET: *Appel d'Offres (RFQ) pour JSI Research & Training Institute, Inc. (JSI) Appel à Manifestation d'intérêt pour la mise en place d'une base de données des fournisseurs et prestataires.*

JSI Research & Training Institute, Inc. (JSI) est une organisation de conseil en gestion de la santé publique qui se consacre à l'amélioration de la santé des individus et des communautés par une amélioration de la qualité, de l'accès et de l'équité des services de santé et des systèmes de santé améliorés. Au Mali, JSI travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Santé pour la mise en œuvre du projet MOMENTUM Integrated Health Resilience (MIHR), un projet financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) (Subagrément MIHR-JSI-001, Prime Agreement 7200AA20CA00005). MIHR travaille dans les milieux fragiles afin d'améliorer la qualité de la prestation de services en planification familiale volontaire, santé reproductive (PF / SR), santé maternelle, néonatale et infantile (SMNI) des soins, et nutrition. Au Mali, le MIHR cherche à accroître la résilience des ménages, des communautés et du système de santé dans les régions septentrionales de Gao et Tombouctou.

JSI invite les personnes morales et physiques spécialisées dans les domaines ci-dessous et qui souhaitent participer aux différentes consultations pour la fourniture de biens et de services à manifester leur intérêt.

Veillez soumettre votre Manifestation d'intérêt conformément aux instructions ci-jointes, avec toutes les certifications requises. Ce document de sollicitation comprend les parties suivantes :

1. FOURNITURES DE BIENS

- Mobiliers de bureau, consommables de bureau
- Matériels, informatiques, logiciels et accessoires
- Produits de nettoyage et d'entretien
- Matériels et consommables médicaux et produits pharmaceutiques
- Articles de quincaillerie (outillages et divers), petit matériel électrique
- Equipements de sécurité incendie et électronique
- Véhicules et engins roulants

- Carburant

2. FOURNITURE DE SERVICES

- Maintenance de réseau informatique et de matériel informatique
- Service de téléphonie et d'accès internet
- Réparation et maintenances des véhicules
- Service de nettoyage de bureaux
- Service de gardiennage
- Assurances
- Service de maintenance des bureaux (Electricité, plomberie, menuiserie, maçonnerie)

3. Production, Diffusion, Communication et impression, Reproduction

- Reportage vidéo et documentaire
- Impression et photocopie
- Reproduction de documents
- Service de communication

4. Voyage,

- Hôtellerie et restauration
- Location de véhicule

PARTIE A: PAGE DE COUVERTURE
PARTIE B: INSTRUCTIONS
PARTIE C: CERTIFICATIONS REQUISES

Ce document est un appel à manifestation d'intérêt et n'oblige en aucun cas JSI à attribuer une quelconque attribution. Les attributions faites à la suite de cette sollicitation seront soumises aux conditions générales décrites dans les présentes.

Toutes les manifestations, demandes de renseignements et correspondances concernant cette sollicitation ainsi que la soumission manifestations doivent être clairement référencées «MIHR-MI001» et doivent être soumises en format électronique par courrier électronique à: mihr_mali_procurement@jsi.com

Dr Aminata Traoré
Chef de parti - MIHR

Date

PARTIE B: INSTRUCTIONS

INSTRUCTIONS

les personnes morales et physiques intéressées doivent manifester leur intérêt en suivant les conditions de la présente sollicitation avant **14h, heure locale, le 15/10/2021** à : mihir_mali_procurement@jsi.com

Toutes les questions doivent être soumises par écrit par e-mail à : mihir_mali_procurement@jsi.com avant **le 09/10/2021 à 17h, heure locale**. MIHR répondra aux questions soumises dans les deux jours suivant la réception des questions, **le 11/10/2021**.

DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERETS

Le dossier de manifestation d'intérêt doit être composé de :

- **Lettre de soumission adressée à la Directrice du projet JSI précisant le(s) domaine(s) pour lesquels le soumissionnaire est susceptible de répondre à la demande.**
- **La copie du RCCM et NIF, ou tout autre document juridique, administratif et technique justifiant l'établissement de la fondation ou le siège.**
- **Les expériences acquises (attestation de marchés exécutés, les références ou toutes autres documentations).**

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés avec la mention suivante :

« **MI/JSI + Localité (Bamako, Gao ou Tombouctou) + votre domaine** » à : mihir_mali_procurement@jsi.com avec aicha_diarra@ml.jsi.com en copie

ENGAGER DES COÛTS

JSI n'est pas responsable des frais encourus lors de la préparation, de la soumission ou de la négociation d'une adjudication pour cette demande d'offres. Les coûts sont uniquement à la charge des personnes morales et physiques l'offrant potentiel.

REJET DE LA PROPOSITION

Ce document est une demande de manifestation d'intérêt uniquement et n'oblige en aucun cas JSI à attribuer un prix. JSI se réserve le droit de rejeter toutes les manifestations reçues et / ou d'annuler la demande de propositions. Les soumissionnaires dont la proposition n'est pas sélectionnée seront informés.

JSI SE RÉSERVE LE DROIT, À SA SEULE DISCRÉTION, DE MODIFIER LA DEMANDE, DE MODIFIER LE PROCESSUS DE SÉLECTION DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, DE DEMANDER DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES AUX OFFREURS, DE REJETER TOUTES LES PROPOSITIONS ET

/ OU DE MODIFIER OU D'AMENDER LA PORTEE DES TRAVAUX DES PROPOSITIONS SOUMIS. LA PUBLICATION DE CETTE DDP N'EST PAS UN ENGAGEMENT À ATTRIBUER UN CONTRAT.

PARTIE C: CERTIFICATIONS

(S'IL VOUS PLAÎT SIGNED ET INCLURE AVEC L'OFFRE)

CERTIFICATION CONCERNANT LE FINANCEMENT DU TERRORISTE

Dans la certification suivante, le terme «JSI» sera remplacé par le terme «USAID». «Devis / proposition» est remplacé par le terme «demande».

CERTIFICATION:

En signant et en soumettant cette certification, le destinataire potentiel fournit la certification énoncée ci-dessous:

1. Le bénéficiaire, au meilleur de ses connaissances actuelles, n'a pas fourni, au cours des dix dernières années, et prendra toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'il ne fournira pas et ne fournira pas sciemment un soutien matériel ou des ressources à toute personne ou entité qui s'engage, tente de commettre, préconise, facilite ou participe à des actes terroristes, ou a commis, tenté de commettre, facilité ou participé à des actes terroristes, tel que ce terme est défini au paragraphe 3.

2. Les étapes suivantes peuvent permettre au bénéficiaire de se conformer à ses obligations au titre du paragraphe 1

a. Avant de fournir un soutien matériel ou des ressources à un individu ou une entité, le bénéficiaire vérifiera que l'individu ou l'entité :

(i) ne figure sur la liste principale des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées, qui est tenue à jour par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du trésor américain et est disponible en ligne sur le site Web de l'OFAC: <http://www.treas.gov/offices/eotffc/ofac/sdn/t11sdn.pdf> ou

(ii) n'est inclus dans aucune information supplémentaire concernant des personnes ou entités interdites qui peuvent être fournies par l'USAID au Bénéficiaire.

b. Avant de fournir un soutien matériel ou des ressources à un individu ou une entité, le bénéficiaire vérifiera également que l'individu ou l'entité n'a pas été désigné par le comité des sanctions de sécurité des Nations Unies (CSNU) créé en vertu de la résolution 1267 (1999) du CSNU (le «Comité 1267 ») [Individus et entités liés aux Taliban, à Oussama ben Laden ou à l'Organisation Al-Qaida]. Pour déterminer si la désignation d'un individu ou d'une entité a été publiée par le Comité 1267, le Bénéficiaire doit se référer à la liste consolidée disponible en ligne sur le site Web du Comité: <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>.

c. Avant de fournir un soutien matériel ou des ressources à un individu ou une entité, le destinataire prendra en considération toutes les informations sur cet individu ou cette entité dont il a connaissance et toutes les informations publiques dont il dispose raisonnablement ou dont il devrait avoir connaissance.

d. Le bénéficiaire mettra également en œuvre des procédures raisonnables de surveillance et de surveillance pour éviter que l'aide ne soit détournée pour soutenir des activités terroristes.

3. Aux fins de cette Certification:

a. Par «soutien matériel et ressources», on entend la monnaie ou les instruments monétaires ou les titres financiers, les services financiers, l'hébergement, la formation, les conseils ou l'assistance d'experts, les refuges, les faux documents ou pièces d'identité, le matériel de communication, les installations, les armes, les substances mortelles, les explosifs, le personnel, les transports, et autres biens matériels, à l'exception des médicaments ou du matériel religieux.

b. « Acte terroriste » définit:

(i) un acte interdit en vertu de l'une des 12 conventions et protocoles des Nations Unies relatifs au terrorisme (voir le site Internet des conventions des Nations Unies contre le terrorisme: <http://untreaty.un.org/English/Terrorism.asp>); ou

(ii) un acte de violence préméditée, à motivation politique, perpétré contre des cibles non combattantes par des groupes infranationaux ou des agents clandestins; ou

(iii) tout autre acte destiné à causer la mort ou des lésions corporelles graves à un civil, ou à toute autre personne ne prenant pas une part active aux hostilités dans une situation de conflit armé, lorsque l'objet d'un tel acte, par sa nature ou son contexte, consiste à intimider une population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à faire ou à s'abstenir de faire quelque acte que ce soit.

c. «Entité» désigne une société de personnes, une association, une société ou une autre organisation, groupe ou sous-groupe.

d. Références dans cette certification à la fourniture de soutien matériel et de ressources ne sera pas réputé inclure la fourniture de fonds de l'USAID ou de produits financés par l'USAID aux bénéficiaires ultimes de l'assistance de l'USAID, tels que les bénéficiaires de nourriture, de soins médicaux, de prêts aux micro-entreprises, d'abris, etc., à moins que le bénéficiaire n'ait des raisons de croire qu'un ou plusieurs de ces bénéficiaires commet, tente de commettre, préconise, facilite ou participe à des actes terroristes, ou a commis, tenté de commettre, facilité ou participé à des actes terroristes.

e. Les obligations du bénéficiaire en vertu du paragraphe 1 ne sont pas applicables à l'achat de biens et / ou de services par le bénéficiaire qui sont acquis dans le cours normal des affaires par le biais d'un contrat ou d'un achat, par exemple des services publics, des loyers, des fournitures de bureau, de l'essence, etc., sauf si le Bénéficiaire a des raisons de croire qu'un vendeur ou fournisseur de tels biens et services commet, tente de commettre, préconise, facilite ou participe à des actes terroristes, ou a commis, tenté de commettre, facilité ou participé à des actes terroristes.

Cette certification est une condition expresse de tout accord émis à la suite de cette demande, et toute violation de celle-ci sera un motif de résiliation unilatérale de l'accord par l'USAID avant la fin de sa durée.

OFFREUR: _____

Signataire autorisé: _____

Titre: _____

Date: _____

**CERTIFICATION CONCERNANT LE DÉBARMENT, LA SUSPENSION OU LA PROPOSITION DE
DÉBARMENT**

En signant et en soumettant cette certification, le destinataire potentiel fournit la certification énoncée ci-dessous:

En signant et en soumettant cette certification, le destinataire potentiel fournit l'affirmation suivante : au meilleur de sa connaissance et de sa conviction, le destinataire potentiel et / ou l'un de ses mandants sont () ne sont pas () actuellement exclus, suspendus, proposés à l'exclusion, ou déclaré inadmissible à l'attribution de contrats par une agence fédérale.

OFFREUR: _____

Signataire autorisé: _____

Titre: _____

Date: _____